

COUR D'APPEL
DE TOULOUSE

TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE
DE MONTAUBAN

CABINET DE
MME JOËLLE MUNIER PACHEU
JUGE D'INSTRUCTION

N° DU PARQUET : . 01006043 .
N° INSTRUCTION : . 1/01/27 .
PROCÉDURE CORRECTIONNELLE

LETTRE DE RAPPEL
COMMISSION ROGATOIRE

D1567

Le Juge d'instruction

à

Monsieur le Commandant du
Groupement de Gendarmerie du Tarn-et-Garonne
75 Ter Avenue Marceau Hamecher B.P. 145
82001 MONTAUBAN CEDEX

Montauban, le 5 janvier 2005

Monsieur le Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie

Dans l'information ouverte contre : X

du(des) chef(s) de:

homicide involontaire par manquement délibéré suivi d'un délit de fuite (Alexia PELLO), blessures involontaires par manquement délibéré suivi d'un délit de fuite ITT supérieure à 3 mois (FUSERO Lydie) franchissement de ligne continue, dépassement à gauche irrégulier faits prévus et réprimés par les articles 221-6, 221-8, 221-10, 434-10, 222-19 alinéa 2 , 222-44, 222-46 du Code Pénal et L 2, L 13, L 14 à L 17, R 5, R 232 1°, R 141, R 232 3° du Code de la Route

J'ai délivré le 20 Septembre 2001, une commission rogatoire dont le délai d'exécution était fixé au 31 Mai 2003.

N'ayant pas à ce jour reçu les pièces d'exécution de cette commission rogatoire, je souhaiterais que l'officier de police judiciaire chargé de son exécution prenne contact avec moi dans les meilleurs délais.

le juge d'instruction

Mme Joëlle MUNIER PACHEU